

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-huitième séance – Mardi 13 avril 1999, à 17 h

Présidence de M. Daniel Pilly, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *M^{me} Jacqueline Burand*, conseillère administrative, *M^{me} Nicole Bobillier*, *MM. David Brolliet*, *Jan Marejko* et *M^{me} Françoise Pellet Erdogan*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, vice-président, *M. Alain Vaissade* et *M. Michel Rossetti*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 31 mars 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 13 avril et mercredi 14 avril 1999, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. J'ai deux communications à faire. La première est que le bureau a fixé une séance supplémentaire le lundi 17 mai pour examiner les prochaines listes de naturalisation de la législature. Selon l'avancement de nos travaux, mardi prochain, nous déciderons si cette séance est prolongée pour terminer nos travaux ou si c'est simplement une séance de naturalisation.

La deuxième communication concerne le rapport N° 406 A, consacré au monument en l'honneur des brigadistes internationaux en Espagne. Ce rapport sera traité demain entre 17 h et 19 h, je ne sais pas exactement à quelle heure, mais le bureau s'arrangera pour que cela soit traité à ce moment-là, à cause de la présence de quelques anciens brigadistes qui nous ferons l'honneur d'assister à cette séance.

3. Motion de MM. Pascal Holenweg et Guy Valance: «Du Grand Théâtre municipal à l'Opéra régional» (M-374)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'importance et l'audience pour le moins régionales du Grand Théâtre, en tant qu'institution de représentation et de création culturelles;
- le rôle économique et social d'une institution de cette importance;
- la charge financière, reposant actuellement presque exclusivement sur la Ville, que représente le Grand Théâtre;
- l'impossibilité pour la Ville de Genève de continuer à supporter presque seule cette charge;

¹ Annoncée, 2190.

- la nécessité de maintenir l'institution lyrique genevoise et de lui accorder les moyens nécessaires à son fonctionnement et à la qualité de sa programmation;
- le refus du Canton d'assumer un engagement financier suffisant à l'égard des grandes institutions culturelles genevoises et sa volonté exprimée de faire «participer» les communes au financement des «installations et institutions culturelles d'importance cantonale»;
- l'impossibilité de faire compenser par un financement privé un désengagement financier de la Ville dans le financement des institutions culturelles d'importance régionale;
- la nécessité de redéfinir les rapports entre ces institutions et la municipalité et la possibilité de le faire pour le Grand Théâtre,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'opérer une réduction annuelle de 2 millions de francs de la subvention accordée par la Ville de Genève au Grand Théâtre dans le cadre des budgets des années 2000, 2001 et 2002;
- de prendre toutes mesures et tous contacts nécessaires avec les autres collectivités publiques de la région, en particulier les autres communes genevoises, afin que ces réductions de subvention soient compensées par un engagement financier des autres collectivités publiques;
- de faire toutes propositions utiles et de prendre toutes mesures et tous contacts nécessaires avec le Canton afin d'assurer une participation de l'ensemble des communes genevoises au financement du Grand Théâtre.

Le président. Nous avons été saisis d'une motion préjudicielle, N° 395, des Verts (M^{mes} Hélène Cretignier, Michèle Künzler, MM. Roberto Broggin, Georges Breguet, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Antonio Soragni), intitulée: «Les institutions culturelles doivent être financées par les collectivités publiques locales, cantonales et régionales». Cette motion est préjudicielle aux motions N°s 374, 378, 379 et 380, qui forment les points suivants de l'ordre du jour; elle conclut au rejet de ces quatre motions globalement; sa préjudicialité est donc évidente.

PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE

Considérant:

- que les grandes institutions culturelles de la Ville de Genève ont un rayonnement et remplissent un rôle cantonal, voire régional;

- que la Ville de Genève supporte presque intégralement les charges découlant du fonctionnement de ces grandes institutions;
- qu'il est nécessaire de parvenir à une grille de financement de ces institutions englobant d'autres collectivités publiques cantonales et régionales;
- que la stratégie proposée par les motions N^{os} 374, 378, 379 et 380 pour parvenir à cette nouvelle grille de financement n'est pas applicable dans la situation actuelle des finances de l'Etat et des communes du canton;
- que la Ville de Genève ne peut, sans accord préalable, prendre le risque de mettre en danger la pérennité des grandes institutions culturelles municipales;
- que l'adoption des motions N^{os} 374, 378, 379 et 380 reviendrait de fait à un démantèlement des grandes institutions culturelles municipales,

le Conseil municipal refuse les motions N^{os} 374, 378, 379 et 380 et adopte la résolution suivante:

PROJET DE RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de poursuivre avec ténacité et détermination les démarches entreprises en vue d'ouvrir le financement des grandes institutions culturelles municipales aux collectivités publiques locales, cantonales et régionales; et, si nécessaire, d'engager de nouvelles négociations dans ce but.

Le président. Je donne la parole à l'un des auteurs de la motion préjudicielle, qui est issu du parti écologiste, M. Soragni.

M. Antonio Soragni (Ve). Nous avons déposé cette motion préjudicielle parce qu'il nous semblait souhaitable de lier ces quatre motions, puisqu'elles se réfèrent toutes à la même problématique, c'est-à-dire trouver une nouvelle grille de financement pour les grandes institutions culturelles municipales. De plus, nous pensons que ce débat devrait avoir lieu globalement et indépendamment des institutions que visent les différentes motions.

Comme vous l'avez dit, cette motion est préjudicielle, elle appelle à refuser ces motions en bloc – je m'exprimerai sur le fond tout à l'heure, puisque, comme j'aurai l'occasion de le démontrer, les motions qui nous sont proposées contiennent des contradictions les rendant, de notre point de vue, impraticables – et à les remplacer par la résolution qui se trouve à la fin de cette motion préjudicielle.

J'ajouterai également, pour ceux qui craindraient d'être privés de débat, que cette motion préjudicielle n'occulte en rien le débat qui doit avoir lieu. Tout le monde aura loisir de s'exprimer sur le fond de ces quatre motions. Je vous remercie d'accepter cette motion préjudicielle.

Préconsultation sur la motion préjudicielle

M. Marco Ziegler (S). Tout d'abord, j'aimerais, juste sur l'aspect préjudiciel et organisationnel du débat qui va suivre, indiquer la position du groupe socialiste, puisque les motions visées sont issues de notre groupe. Nous admettons bien que la motion préjudicielle a trait au même objet, qu'elle doit donc être traitée préalablement. Celle-ci présente l'avantage certain de permettre un débat regroupé et, probablement, avec un contenu davantage politique que technique sur les questions qui sont soulevées par ce lot de motions. Cela dit, le contenu qui consiste simplement à rejeter et à écarter ces quatre motions ne peut nous agréer. Nous voterons donc contre la motion préjudicielle.

Quant au débat qui va s'entamer, je me réserve d'y revenir dans un moment ou, en tout cas, de passer la parole à un de mes camarades, s'il nous rejoint d'ici là. Je vais donc déjà laisser s'entamer le débat et je me permettrai de vous donner la position du groupe dans un instant.

M. Pascal Holenweg (S). Sur l'essentiel, la motion préjudicielle a au moins un aspect positif, probablement le seul qu'on puisse lui concéder, c'est de reconnaître précisément un minimum de cohérence entre toutes les motions que nous avons déposées. Les reliant dans un même refus, sinon un refus de débattre, du moins un refus d'examen en commission, la motion préjudicielle les relie dans une même démarche. Effectivement, il y a une démarche commune à l'ensemble des propositions que nous avons faites, mais nous avons la faiblesse de croire que ces propositions – que nous ne sommes pas seuls à faire, même si nous avons été les seuls à les déposer sous cette forme – méritent un débat non seulement en séance plénière, mais également en commission. Par conséquent, la motion préjudicielle, dans la mesure où elle ne propose d'alternative, avec ou sans guillemets et au sens méthodologique du terme, à nos propositions qu'une déclaration de confiance aveugle au Conseil administratif, ne représente pas une proposition alternative aux nôtres, mais plus simplement et plus clairement un refus d'entrer en matière, masqué par cette déclaration d'intention et cette protestation de confiance au Conseil administratif.

Nous n'avons jamais manifesté une absence totale de confiance au Conseil administratif, nous avons seulement, par les différentes propositions que nous fai-

sons, voulu manifester aussi la capacité du Conseil municipal de donner quelques instructions un peu plus précises que celles que donne la motion préjudicielle. C'est la raison pour laquelle je vous invite à la refuser et pour laquelle, également, comme Marco Ziegler, je me réserve le plaisir, sinon le devoir, d'intervenir de nouveau dans le débat sur le fond et sur le contenu général de nos motions.

Le président. Je dois préciser que la préjudicialité étant évidente, en tout cas à mon avis, et personne ne l'a contestée, le débat porte naturellement tout de suite sur le fond. A la fin de ce débat, on votera donc la motion préjudicielle.

M. Guy Valance (AdG). Il est évidemment hors de question pour moi d'entrer en matière sur cette motion préjudicielle. Mon sentiment sur ce texte est un sentiment de tristesse, puisque j'ai l'impression que l'objectif de nos amis Verts est tout simplement de refuser le débat.

Les motions qui sont proposées ce soir, principalement par le groupe socialiste, présentent l'avantage d'entrer véritablement dans le détail des propositions qui sont faites, d'ouvrir le débat sur le sujet. Je rappelle que ces motions, avec certaines desquelles je suis en désaccord complet, seront toutes, et c'est notre désir, renvoyées à la commission des beaux-arts pour une étude approfondie. Il est nécessaire qu'un débat réel, concret, tangible puisse avoir lieu ce soir, et je suis très déçu de cette motion préjudicielle des Verts; personnellement, je la refuserai.

M. Robert Pattaroni (DC). C'est aussi sur le plan de la discussion que nous, les démocrates-chrétiens, avons abordé les propositions faites essentiellement par le Parti socialiste et, au vu de la longue expérience menée dans ce Conseil par rapport aux possibilités de faire évoluer le dispositif culturel sur le plan des finances, nous avons dû constater, avec grand regret, que, finalement, le magistrat concerné s'est révélé meilleur dans la présentation d'un certain nombre de projets que dans la proposition de véritables nouvelles solutions. Mais, Monsieur le président, on comprend très bien, parce qu'en général un parti traditionnel a la cohérence d'aimer son magistrat jusqu'à défendre sa non-action. Par conséquent, il est normal que les Verts soutiennent le magistrat Vaissade.

Par ailleurs, nous estimons qu'il vaut la peine d'ouvrir quelques brèches et nous proposerons, au fur et à mesure des différentes motions que nous souhaitons pouvoir traiter tout à l'heure, de les renvoyer en commission, pour que, à défaut d'avoir eu un discours amenant des propositions de la part du Conseil administratif, les commissaires, de la commission des beaux-arts notamment, puissent se

pencher sur ces propositions. En conséquence, Monsieur le président, vous l'avez compris, nous ne pouvons pas accepter l'entrée en matière par rapport à cette motion préjudicielle.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical soutiendra la motion préjudicielle des Verts, car, contrairement aux motions qu'elle vise, elle est raisonnable et sensée. D'ailleurs, les radicaux ne seraient pas entrés en matière sur les motions visées. Le groupe radical est parfaitement d'accord de faire des économies; par contre, il refuse de jouer à l'apprenti sorcier. Vouloir imposer une diminution du soutien de notre Ville aux grandes institutions culturelles, sans être assuré que le montant de cette diminution sera assumé par d'autres partenaires, c'est totalement casse-cou.

Comment pouvez-vous, dans le groupe socialiste, être certains que les autres collectivités publiques, ou d'autres partis, prennent notre relais. A en juger d'après les auditions que la commission des beaux-arts a eues sur la motion relative au Fonds intercommunal pour la culture, je dois dire que rien n'est moins sûr. Il est utopique de croire que les autres vont prendre ce que nous ne voulons plus, ou que nous voulons moins. Faire pression dans ce sens, c'est peut-être une idée, mais risquer de créer des difficultés aux institutions culturelles phares de notre ville, c'est sûrement une pure folie. Nous avons déjà assez peu de grandes institutions phares de niveau européen ou mondial à Genève et, si votre but est de reléguer celles que nous possédons à un rôle secondaire ou provincial, grand bien vous fasse, mais le Parti radical ne vous suivra pas sur cette voie.

D'ailleurs, puisque vous avez l'air certain de la manière dont va se traiter cette affaire, on pourrait aussi étendre ce genre de motion à l'Usine, aux fonds généraux d'hiver par exemple, comme cela on pourrait espérer que d'autres prendraient aussi le relais de la Ville. Pourquoi, alors, ne pas aller plus loin? Vous voulez faire un pas, mais faites-le complètement!

La motion préjudicielle a pour mérite de demander la poursuite d'un processus de négociation. Il est vrai que celui-ci n'est, pour l'instant, pas forcément satisfaisant et qu'on pourrait souhaiter, et même exiger du Conseil administratif qu'il soit plus percutant. Mais, au moins, cela évitera de jeter le bébé et l'eau du bain par la fenêtre et de retrouver le tout écrasé au sol, personne n'ayant eu l'envie de le rattraper.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Il est intéressant de constater que le bureau ouvre, avec la motion N° 374, le débat sur cette affaire concernant le Grand Théâtre, qui a été reportée de nombreuses fois – il n'y a qu'à voir dans l'ordre du jour qui nous a été remis le nombre de petites étoiles figurant à côté du numéro de

cette motion. J'ai écouté attentivement les différents orateurs, qui sont des membres de la commission des beaux-arts, et j'ai remarqué que l'on a évité de dire que cette commission étudie le problème depuis une année et qu'elle attend un certain nombre de réponses d'un rapport qui sera très important et qui ouvrira un grand nombre de chemins et d'idées concernant cet objet.

Mon collègue Guy Valance a dit: «Les motions seront toutes renvoyées à la commission des beaux-arts pour une étude approfondie.» Moi, je dis ouvertement que, dans nos caucus, nous avons décidé de voter non à ces différentes motions, parce que nous estimons que le Conseil administratif doit entrer en matière sur cette affaire et faire une série de propositions. Sinon, cela revient à dénigrer la commission culturelle de ce Conseil municipal et à ne pas faire attention aux objets que celle-ci est en train de traiter. Mon collègue Paillard, qui, le 19 décembre 1998, lors de l'étude du budget, avait déposé, avec d'autres membres de l'Alliance de gauche, un amendement qui visait à diminuer de 1 900 000 francs la subvention du Grand Théâtre et qui annulait, du même coup, l'augmentation de celle-ci, avait fourni une série d'éléments pratiques et très techniques sur cet objet, mais personne n'avait tenu compte de ses remarques. On a préféré voter contre cet amendement, mais on en subira les conséquences, parce que, depuis là, malgré ce débat important, on n'a reçu aucun élément de la part des responsables du Conseil administratif attirant notre attention sur cet objet et disant: «On ne s'en sortira pas de cette manière.»

Monsieur le président, je propose quelque chose de très simple. On accepte le projet de résolution de la motion préjudicielle, mais on le renvoie à la commission des beaux-arts qui le joint à l'objet qu'elle étudie en ce moment concernant notamment la participation financière intercommunale et cantonale. Cela résoudrait le problème et, si le Parti socialiste, lors du travail de la commission, veut que l'on examine un certain nombre d'éléments contenus dans les motions rejetées par la motion préjudicielle, il le fera. Voilà ma proposition, concrète et efficace: je demande que le projet de résolution soit envoyé à la commission des beaux-arts qui étudie déjà le problème. Sinon, on va de nouveau augmenter le nombre de pages de la liste des objets en suspens, et comme il y a déjà 37 pages, alors continuons: 38, 39, 40, etc.

M. Sami Kanaan (S). Du moment que le débat de fond a lieu à propos de cette motion préjudicielle, et c'est vrai que c'est son mérite, il est probablement utile de rappeler les intentions du groupe socialiste lors du dépôt des différentes motions, visées par la motion préjudicielle, qui peuvent paraître quelque peu provocatrices. La préjudicialité a des implications directes sur le fond; par conséquent, comme l'a dit le président, le vote de la motion préjudicielle conditionne tout le reste du débat. Il est donc logique, et je crois que c'était l'intention tout à

fait louable des Verts, d'avoir un débat global, puisque ces objets sont liés. Il est important de replacer les textes de ces motions dans leur contexte particulier et aussi dans un contexte plus général.

Je vous rappelle que, lors du projet du dépôt du budget 1999, en septembre dernier, la plupart des groupes, y compris les socialistes, avaient été très critiques. Nous reprochions à ce projet la non-diminution du déficit, l'absence de réformes significatives et aussi l'absence de signes d'une démarche plus offensive de l'exécutif pour entamer des réformes, cela dans l'esprit de prévisions budgétaires extrêmement alarmistes pour les années suivantes, en tout cas, à l'époque. Par conséquent, nous avions une impression de blocage.

Nous avions, à l'époque, déposé une série de propositions qui se voulaient, à moyen terme, pour essayer de lancer une telle démarche de réformes, plus fondamentales que celles qui peuvent être liées à l'exercice annuel d'un budget. A l'époque, nous avions même cru entendre que certains groupes, y compris les Verts, avaient annoncé un examen, tout au moins bienveillant, sinon un soutien, de certaines de ces propositions lors du débat en commission. Cela s'est révélé faux par la suite. Nous avons ensuite déposé des textes plus précis, ceux que nous traitons aujourd'hui, relatifs aux grandes institutions culturelles, lors du débat budgétaire en décembre. Nous avons accepté, à l'époque, que ces objets ne puissent être traités en parallèle au budget, car nous étions d'accord sur le fait que le budget se prête mal à des choix fondamentaux, à des choix stratégiques qui ont une portée dépassant l'année suivante. Nous avons donc enfin l'occasion de débattre de ces enjeux.

Nous tenons à préciser ici qu'il ne s'agit pas d'un débat de politique culturelle, loin de là. Les socialistes, autant que les autres groupes du Conseil municipal, tiennent au Grand Théâtre, aux musées, à la BPU. Ce sont des institutions de grande valeur, de grande qualité, qui doivent subsister et qui font partie des atouts de base de Genève et de sa région.

Ce n'est que partiellement un débat de politique budgétaire, ce n'est en tout cas pas un débat de politique budgétaire à court terme. Le simple respect de règles techniques ou légales, par rapport au budget, ne justifie pas encore une réforme aussi fondamentale et, de plus, les comptes 1998 de la Ville montrent que la situation n'est peut-être pas aussi noire que certains, en particulier le Conseil administratif, ont voulu le laisser entendre en 1997 et 1998.

Le cadre de ce débat, c'est la répartition rationnelle et équitable des tâches. Il s'agit de répartir les compétences et les ressources entre les collectivités publiques, entre les communes, entre l'Etat et les communes, au niveau régional et avec la Confédération. A terme, l'enjeu est peut-être même la réorganisation des collectivités publiques dans ce canton et cette région, ce qui est normal dans

un territoire exigu. De nombreux scénarios sont possibles: des organismes mixtes, la création d'une agglomération, voire même des fusions communales, des rapprochements institutionnels au niveau régional. Ces scénarios doivent être débattus.

Les socialistes ont contribué à ce débat déjà de nombreuses fois; ils en sont même à l'origine dans de nombreux cas. Nous définissons simplement un certain nombre de conditions essentielles qui s'appliquent aussi au cas des grandes institutions culturelles et qui doivent s'appliquer à chacun de ces dossiers. Les prestations doivent être maintenues, quelle que soit l'identité de la collectivité publique qui les fournit aujourd'hui ou demain, et ce débat ne peut en aucun cas servir de prétexte au démantèlement du service public. Toute réforme doit se faire en concertation avec le personnel, les usagers et les partenaires potentiels ou existants. Il faut, au bout du processus de réforme, qu'il y ait un bénéfice en qualité ou en quantité, par exemple des économies d'échelle, une meilleure transparence, une amélioration de la qualité des prestations, etc. Bien sûr, il faut aussi un contrôle légitime, démocratique de toute nouvelle structure, il faut éviter de créer des structures bureaucratiques et technocratiques qui échappent au contrôle parlementaire et populaire. Nous avons la responsabilité d'aborder ces sujets le plus sereinement possible, et les comptes 1998, même s'ils sont meilleurs que prévu, ne sont pas une occasion de lâcher prise, car nous n'avons aucune garantie que cette embellie durera au-delà de l'exercice 1998, sans oublier le poids massif de la dette qui charge notre budget de fonctionnement.

Ce débat concerne évidemment plusieurs secteurs d'activités de la Ville de Genève: l'aménagement du territoire, la circulation, la sécurité civile et, bien sûr, les grandes institutions culturelles. Dans certains secteurs, nous avons déjà eu ce débat, les chantiers sont ouverts, ils n'avancent pas très vite, mais nous avons espoir, comme dans le cadre de la Sécurité civile, que les choses avancent.

Toutefois, l'enjeu fondamental, c'est finalement la reconnaissance réelle du rôle particulier et des charges spécifiques des villes, des collectivités publiques urbaines, dans la mesure où les villes sont aujourd'hui le parent pauvre du dispositif constitutionnel législatif et politique suisse. Mais les choses peuvent évoluer, comme le montre l'exemple du canton de Zurich, où le climat politique n'est sûrement pas plus simple qu'à Genève et où, pourtant, des réformes profondes ont eu lieu. En 1994, il y a eu des négociations directes entre la Ville et le Canton de Zurich pour la reprise partielle de grandes institutions culturelles. Le Canton a repris entièrement l'Opéra et la Ville le *Schauspielhaus*, qui est l'équivalent en gros de notre Comédie, avec un bénéfice pour la Ville.

En février 1999, donc récemment, a eu lieu une votation populaire cantonale sur un modèle particulier de contribution aux charges de la Ville de Zurich par le Canton et les grandes communes riches – pas par toutes les communes – portant

sur la politique sociale, culturelle et sur la sécurité publique. Le bilan pour la politique culturelle de la Ville de Zurich est que les institutions subsistent et que presque la moitié de son budget culturel a été repris par le canton ou par ses communes riches. La caractéristique de cette affaire est qu'il y a eu des discussions, des négociations très difficiles, bien sûr, et un accord malgré les difficultés budgétaires du canton de Zurich, qui ne sont pas nécessairement très inférieures à celles du Canton de Genève.

Les solutions ne sont pas basées sur des discussions oiseuses sur une péréquation complexe concernant toutes les communes, mais sur un modèle ad hoc reposant sur la reconnaissance du rôle particulier de la Ville de Zurich et de ses charges spécifiques. Il faut aussi qu'il y ait une reconnaissance de la cohérence des règles à appliquer: du moment qu'on impose aux communes et, en particulier, aux villes des règles très strictes sur la gestion budgétaire, sur leur limite en matière de déficit autorisé, on doit aussi être cohérent et reprendre en partie leurs charges qui bénéficient à l'ensemble de la région.

Mais il faut aussi dire que l'exécutif de la Ville et celui du Canton de Zurich avaient une autre attitude. L'exécutif de la Ville n'a pas lâché prise à la première tentative, car cette réforme n'aurait pas eu lieu. Il a eu une attitude offensive, tenace; il a insisté pendant des années, inlassablement; il a produit des études socio-économiques qui montraient justement l'ampleur des charges dont l'ensemble de la région profitait, mais qui n'était qu'à charge de la Ville de Zurich. Celle-ci a montré les indications à long terme du déséquilibre, qui créait des problèmes majeurs non seulement pour elle-même, mais pour l'ensemble du canton.

Quant au Canton de Zurich, il s'est montré un peu plus ouvert et rationnel que le nôtre, dont l'attitude méprisante et rétrograde semble parfois avoir pour seul objectif politique de mater la Ville à tout prix, voire la liquider sans oser le dire franchement. Je ne crois pas qu'à Zurich il y ait un Conseil d'Etat qui se réjouisse d'annuler un budget démocratiquement voté par le Conseil municipal, sur des bases très minces; il y a une autre attitude, plus constructive, ce qui ne veut pas dire qu'on lâche du lest facilement, mais, au moins, on négocie sur des bases rationnelles. Les solutions zurichoises ne sont sûrement pas uniques, il y en a sûrement d'autres, mais, au moins, ils ont cherché.

Pour en revenir plus spécifiquement aux motions proposées aujourd'hui, je dirai que ce que nous voulons avant tout c'est un véritable débat, d'abord en séance plénière et, ensuite, en commission. Plus concrètement, je crois que ce Conseil doit affirmer de manière très claire une volonté politique montrant que les choses ne peuvent continuer comme jusqu'à présent, que nous ne pouvons pas à la fois avoir une loi sur l'autonomie des communes qui nous impose des règles draconiennes et continuer à assumer entièrement, ou presque, les charges d'insti-

tutions qui profitent à l'ensemble de la région, au risque de mettre ces institutions réellement en danger tôt ou tard, le jour où la loi nous imposera des coupes beaucoup plus drastiques que celles que nous avons dû effectuer jusqu'à présent. Nous demandons une entrée en matière sur cette volonté politique, quitte à la formuler différemment. Nous voulons donner un mandat politique clair au Conseil administratif, non pas pour l'ennuyer, le bloquer ou le critiquer, mais, au contraire, pour l'aider dans ses négociations difficiles. Je rappelle que, dans le cadre de la sécurité civile, le magistrat responsable s'était même adressé à nous, en nous demandant un mandat restrictif pour lui faciliter la vie dans les négociations.

Nous ne prétendons pas avoir trouvé la panacée avec ces propositions, qui sont peut-être trop radicales. Il faut peut-être allonger les délais, mais, aujourd'hui, accepter la motion préjudicielle des Verts consiste effectivement à ne pas vouloir le débat, à simplement réécrire des résolutions antérieures qui aboutissent toutes dans les tiroirs. Voter aujourd'hui la motion des Verts, où il est bien question de ténacité de manière très rhétorique, mais où il n'y a aucune échéance, aucun délai, aucun signe politique clair, équivaut à ranger les documents dans les tiroirs et à se dire: «On ne peut rien faire, on ne changera jamais rien.» Maintenant, comme nous l'avons dit, les motions socialistes en question peuvent être modifiées, mais, pour cela, il faut vouloir en discuter sérieusement, et c'est pourquoi nous demandons le refus de la motion préjudicielle et le renvoi de ces motions en commission.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Des «prestations doivent être maintenues», avez-vous dit, Monsieur Sami Kanaan, et vous avez parfaitement raison sur ce point; il y a au moins un point sur lequel nous sommes ici tous d'accord. Cela dit, pour atteindre cet objectif, la question qui se pose est de savoir si nous devons faire de la politique politicienne, si nous devons faire abstraction de l'expérience que nous avons acquise; de savoir si nous devons fixer des délais, des conditions, prévoir des conséquences, en cascade ou en système. Nous voyons bien tous que, d'une part, nous ne serons pas en mesure d'exécuter tout cela et, d'autre part, si nous étions en mesure de le faire, nous n'en aurions de toute façon ni l'autorité, ni le courage.

A une attitude politicienne d'un groupe lors du budget se substitue aujourd'hui, au titre de la motion préjudicielle, une proposition qui n'en est pas moins courageuse, mais qui demande simplement un peu plus de réflexion. A quoi sert-il de brandir des menaces, à quoi sert-il de fixer des objectifs que nous ne pourrions pas maintenir, des menaces dont nous avons nous-mêmes peur, alors que ce que nous voulons, et nous sommes tous d'accord sur ce point, c'est une meilleure répartition des charges, une prise en compte des objectifs et des besoins?

Cela dit, la motion préjudicielle est à l'évidence frappée du coin du bon sens; elle va dans la direction qui est celle que nous voulons tous; elle n'est nullement incompatible avec les objectifs assignés par le Parti socialiste. Elle permet cependant une négociation plus large et une prise en compte un peu plus positive de la position des autres parties que seraient les communes, les cantons, voire les régions. C'est la raison pour laquelle le groupe libéral salue l'intervention du groupe des Verts dans le cadre du dépôt de cette motion préjudicielle et ne manquera pas de la voter.

M. Antonio Soragni (Ve). Comme nous sommes entrés dans le fond du sujet, je vais expliquer pourquoi nous avons déposé cette motion préjudicielle. J'avais déjà eu l'occasion, lors du débat budgétaire, de dire quelle serait notre position sur les motions que nous annonçait le Parti socialiste. Depuis, ces motions ont été déposées, nous avons eu l'occasion de les étudier, et je dois dire que notre position s'est raffermie en ce qui concerne leur refus. Certes, et vous l'avez vu, la motion préjudicielle le montre, nous adhérons à l'objectif général: trouver un accord permettant d'ouvrir le financement des grandes institutions culturelles municipales à d'autres bailleurs de fonds. Mais, si nous adhérons à cet objectif, nous ne pouvons souscrire à la méthode proposée, car nous avons la conviction qu'elle aboutirait irrémédiablement au démantèlement de ces institutions.

Que signifient pratiquement les motions qui nous sont proposées? Le but qu'elles visent peut-il être atteint? Quelles seraient les conséquences de la réalisation de ces motions pour nos institutions culturelles? C'est à ces questions que mon intervention essaie de répondre.

Les motions N^{os} 374 et 379 concernent le Grand Théâtre de Genève. L'une demande une diminution de 6 millions de la subvention d'ici l'an 2002; l'autre, qui est celle proposée par les socialistes, demande une diminution d'ici l'an 2003 – c'est-à-dire le temps d'une législature – de 25% de la part du budget que la Ville consacre au Grand Théâtre; il s'agit évidemment des salaires et des subventions. Comme la Ville consacre 30 millions au Grand Théâtre, si je calcule bien, 25% de ces 30 millions correspondent à 7,5 millions d'économies qu'il faudrait trouver en une législature.

La motion N^o 378 concerne la BPU. Elle propose, dans le même laps de temps, une diminution de 75% de l'engagement de la Ville qui, lui, s'élève à 9 millions. Cela nous amènerait donc à trouver 7 millions d'économies supplémentaires. La motion N^o 380 concerne les musées et demande une diminution de la subvention de la Ville de 25%. La part de la Ville – je vous le rappelle – est de 50 millions, et 25% de ces 50 millions font 12,5 millions. Si j'additionne les pro-

positions d'économies proposées par le Parti socialiste, je constate que ce sont, en tout, 27 millions que la Ville devrait économiser sur ses institutions et, donc, 27 millions qui devraient être pris en charge par quelqu'un d'autre.

Les buts sont donc fixés, ils sont clairs: il faut trouver 27 millions. Mais qui va prendre en charge ces 27 millions? Les pistes à explorer se réduisent en fait à deux: l'Etat, puis les communes. Prenons l'Etat. Vous savez mieux que moi quelle est aujourd'hui la situation financière de l'Etat; elle est bien pire que celle de la Ville: l'Etat n'a pas de budget, il fonctionne avec des douzièmes provisionnels; son problème aujourd'hui est de savoir comment il pourra faire face à ses propres obligations et non pas de se trouver des charges nouvelles. L'Etat cherche comment il va faire pour payer ses fonctionnaires, comment il pourra respecter les accords salariaux liés à la fonction publique, comment il pourra faire face à ses obligations sociales. Toute nouvelle charge pour le canton devrait fatalement être compensée par une diminution ailleurs dans le budget, et il serait intéressant d'entendre le Parti socialiste pour qu'il nous dise où il verrait l'Etat faire ces économies, puisque, si ce dernier reprenait le financement des institutions culturelles, il faudrait bien sûr qu'il économise sur d'autres charges. Il suffit d'interroger les députés du Grand Conseil – et vous en avez un devant vous, je crois – pour se rendre compte que cette piste est impraticable.

Prenons alors les communes. Il y a là quelques évidences à rappeler. Sur les 45 communes que comporte notre canton, 26, c'est-à-dire 60%, ont des centimes additionnels plus élevés que la Ville de Genève. Il n'est pas étonnant que ces communes n'aient pas très envie de venir en aide à la Ville dont les citoyens paient moins d'impôts que les leurs. Restent les 18 autres, mais si on prend la peine d'examiner les budgets de ces communes, on se rend compte que leurs budgets de fonctionnement cumulés s'élèvent à 180 millions. Les ordres de grandeur sont importants, et je vous demande de les retenir, parce que ces 27 millions de charges que la Ville devrait demander à ces communes de reprendre représentent, en gros, 15% de leur budget de fonctionnement. Par conséquent, ces communes ne pourraient pas supporter une telle charge supplémentaire sans augmenter leurs centimes additionnels. Nous serions alors devant ce paradoxe: les citoyens des communes du canton paieraient plus d'impôts pour venir en aide à la Ville de Genève dont les citoyens sont soumis à une pression fiscale moindre. Cette voie n'est évidemment pas acceptable pour les communes.

Reste évidemment le fonds d'équipement. Celui-ci a déjà été utilisé: 1 million pour la machinerie du Grand Théâtre, 1 million pour le fonctionnement 1999/2000. Mais il est bon de rappeler que ce fonds est actuellement limité à 11 millions par année et que, par conséquent, même utilisé entièrement – ce qui est impensable – il ne suffirait pas à couvrir les 27 millions par an que la Ville devrait trouver et que les socialistes proposent de faire assumer par les autres collectivités.

On le voit, la piste de l'Etat et la piste des communes sont toutes deux impraticables et, si on en doutait encore, il suffirait de se référer aux auditions de M^{me} Brunschwig Graf, présidente du Conseil d'Etat, et de M. Hiltbold, président de l'Association des communes, qui sont venus nous confirmer en commission des beaux-arts, il y a quelques semaines, que, en aucun cas, en ce moment, les communes ou l'Etat ne pourraient prendre des charges supplémentaires à leur compte.

Mais, revenons à nos motions. Elles prévoient des solutions de repli, et les solutions de repli se réduisent à la volonté d'arriver aux mêmes économies, c'est-à-dire à ces fatidiques 27 millions, en diminuant les prestations des différentes institutions. Il y a tout de même une réserve à cela, puisque les motionnaires nous disent qu'il faut arriver à ces résultats «tout en préservant les droits du personnel». Là aussi, j'ai essayé d'y voir un peu plus clair et de savoir ce que cela signifierait. Je vous livre le résultat de mes évaluations. En ce qui concerne les musées, dont les charges totales s'élèvent à 50 millions, la masse salariale est de 36 millions et, comme je l'ai dit, elle ne peut pas être touchée, puisqu'il faut préserver les acquis du personnel. Reste donc 14 millions pour le fonctionnement, dont il faudrait retrancher les fameux 12,5 millions dont j'ai parlé tout à l'heure. Ce qui fait que, pour le fonctionnement des musées, il resterait 1,5 million. Eh bien, Messieurs les socialistes, cela veut dire fermer les musées, cela veut dire démanteler les musées.

En ce qui concerne la BPU, les charges totales sont de 9 millions, dont 6 millions de charges salariales; il reste donc 3 millions pour le fonctionnement. Les socialistes nous proposent de retrancher 7 millions de ces 3 millions, ce qui nous fait aboutir à une opération mathématique très compliquée. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que la BPU doit fermer, que l'on démantèle la BPU.

En ce qui concerne le Grand Théâtre, je l'ai dit, la part de la Ville est de 30 millions, dont 12,5 millions de charges salariales. Il reste 17,5 millions, mais ces 17,5 millions comprennent encore des salaires. Il y a les musiciens de l'OSR, les chanteurs du chœur et les danseurs du ballet. Si on enlève vraiment tous les salaires, il ne reste que 10 millions, et ce sont de ces 10 millions qu'il faudrait retrancher les 7,5 millions d'économies proposées par les socialistes.

On voit donc que la réalisation de ces motions nous conduirait à avoir des institutions en parfait état de marche, avec chaque poste occupé par un fonctionnaire conservant tous ses droits, mais des institutions fermées, car celles-ci n'auraient plus aucun moyen de développer une activité et de fournir une prestation. Messieurs, nous ne voulons pas cela! Ces motions – j'espère vous l'avoir démontré – sont impraticables et dangereuses. J'ai la conviction en tout cas que, aujourd'hui, aucune collectivité n'est prête à reprendre à son compte des charges de la Ville.

Les différents transferts qui peuvent être imaginés entre le canton, les communes et la Ville aboutiront fatalement à une opération neutre. Il n'y a donc aucun espoir d'économie à rechercher dans cette voie.

Il faut rechercher des économies en Ville de Genève, en faisant la chasse aux doublons, en restreignant les activités de la Ville au strict domaine de ses compétences, en revoyant toutes les conventions qui nous lient à l'Etat et aux communes pour mieux les négocier en faveur de la Ville. Il faut surtout que nous mettions à l'étude la révision de la constitution du fonds de péréquation intercommunal, la révision de la répartition fiscale intercommunale qui toutes deux sont basées sur un indice de capacité financière de la Ville qui ne correspond peut-être plus à la réalité.

Cela ne veut pas dire qu'il faut baisser les bras et ne rien faire. Je pense qu'il faut continuer à exercer des pressions, c'est pourquoi nous soutiendrons les motions qui concernent le passeport culturel, que nous voudrions en tout cas étudier en commission. Mais je ne place aucun espoir dans la technique du chantage au suicide que nous proposent les motions que nous étudions en ce moment. Evidemment, dans les négociations avec les autres parties, il faudra convaincre, parce que je crois qu'il ne faut pas simplement proposer aux autres institutions de reprendre des charges, mais leur montrer pourquoi les grandes institutions culturelles sont nécessaires à l'ensemble du canton. Il faut convaincre les autres collectivités qu'elles aussi ont tout intérêt à ce que la Ville de Genève ait des institutions culturelles fortes et saines. Il faut que la ville reste un pôle culturel de haut niveau, si nous voulons renforcer l'attractivité de la ville et du canton de Genève, dont, évidemment, tout le monde bénéficie.

C'est dans ce sens que nous vous proposons le texte de la motion préjudicielle, parce que nous pensons que le débat ne doit pas s'arrêter là. Bien entendu, il faudra mettre l'ouvrage sur le métier autant de fois qu'il le faudra. Il faudra à nouveau aller trouver les autorités cantonales, à nouveau aller trouver les autorités communales et essayer de les convaincre qu'elles doivent participer au financement de nos institutions culturelles, mais cela ne se fera en tout cas pas en utilisant la méthode que vous proposez. Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous appelle tous à refuser les motions proposées par le Parti socialiste et à accepter le projet de motion préjudicielle.

M. Bernard Paillard (AdG). Il n'est pas aisé d'intervenir, compte tenu des nombreux textes émanant de l'Alternative et avec lesquels un certain nombre de difficultés se posent. Néanmoins, j'aimerais d'abord dire que, bien que la situation globale de la Ville et la situation de la politique culturelle soient sérieuses, et je n'aimerais pas me faire d'illusions, les derniers chiffres ont tout de même corrigé ce que le budget avait de catastrophique. J'aimerais rappeler que l'état se

desserre un peu, légèrement, mais tenons-en compte tout de même; nous ne sommes pas au bord de la catastrophe que certains imaginent. Les problèmes demeurent, je le reconnais volontiers, mais il y a déjà un certain nombre d'initiatives qui ont été prises. J'aimerais rappeler la motion sur la création du fonds intercommunal, du fonds culturel, dont M. Soragni vient de parler et, s'il est vrai que l'avenir est un peu inquiétant, au moins, cela nous aura permis d'avoir des informations nous permettant de mieux circonscrire la réalité.

L'aide des communes – le président de l'Association des communes nous l'a fait comprendre – est illusoire. Les pistes de travail avec le Canton semblent moins infructueuses *a priori*, car, dans la mesure où des accords avaient été trouvés, ils sont tombés à l'eau; mais cette piste-là doit continuer d'être approfondie. Il reste vrai que les autres communes ont des budgets proportionnellement, en pourcentage de leurs dépenses, très inférieurs à ce que la Ville assume. Dans ce cas aussi, il faudra quand même, sans doute, remettre le travail sur le métier. Il y a également la perspective de nouveaux revenus de la Société d'exploitation du Casino SA (SECSA), dont on n'a pas parlé, cette espèce d'Arlésienne, mais qui finira bien un jour tout de même par exister et qui pourra aussi peut-être apporter un peu d'oxygène. Cela dit, je partage la critique que M. Soragni vient de faire des motions socialistes et je retrouve là toute l'acuité avec laquelle il a démontré – sans entrer dans le détail, ce n'est pas nécessaire – que ces motions sont assez impraticables.

L'avantage de la motion préjudicielle des Verts peut être de présenter un point de vue global, d'avoir une approche plus complète au lieu de «saucissonner» le problème. Mais je dois dire que, aussi dans cette motion, j'ai trop le sentiment qu'il s'agit d'une espèce de motion de confiance que les Verts nous demandent d'accepter et de confier aux magistrats, que la motion de confiance n'existe pas dans notre assemblée ou, alors, qu'il faudrait d'autres conditions à ce débat. Par conséquent, nous ne ratifierons pas globalement, comme vous, les Verts, nous le demandez par cette motion, les pratiques actuellement en cours auprès de l'exécutif, ou faites-le d'une autre manière. En tout cas, cette façon de faire, qui est un peu inavouée, ne nous convient pas.

Je vois, dans votre texte de motion préjudicielle, une tentative, en fait, de «surcapitaliser» les initiatives prises par le Parti socialiste. Initiatives qui, elles-mêmes, me semblent pour le moins inutile. Entre votre motion et celles des socialistes, j'ai l'impression qu'on brasse énormément d'air pour rien, qu'on n'ouvre aucune piste concrète réelle et que la réflexion ne fait que patiner. Nous refusons votre motion préjudicielle comme une motion de confiance inacceptable, et la plupart des propositions socialistes, parce qu'elles sont parfaitement irréalistes, à l'exception d'une d'entre elles pour laquelle nous demanderons le renvoi à la commission des beaux-arts.

M. Guy Valance (AdG). Je constate avec grand bonheur, et je remercie MM. Kanaan, Soragni et Paillard, que le débat a commencé. C'est donc une excellente chose et, finalement, moi, je suis tout à fait satisfait. Comme le débat a commencé, je vais continuer un peu. Je partage un certain nombre de réflexions émises par les préopinants. Il y a toute une série de propositions, de réflexions très pointues qui ont été faites par M. Soragni et qui méritent d'être reprises. C'est pourquoi il y a effectivement urgence d'entrer en matière sur ces motions, de refuser la motion préjudicielle, parce qu'il me semble indispensable que le débat ait lieu à la commission des beaux-arts.

J'interviendrai, Mesdames et Messieurs, très rapidement sur la motion N° 374 que j'ai signée, à titre tout à fait personnel, avec M. Holenweg. Cette motion entre naturellement dans le processus de réflexion qui est engagé depuis plusieurs années, dans ce Conseil municipal, avec le Théâtre de Carouge, avec la Fondation interculturelle, entre autres; elle va dans le même sens et appartient à la même dynamique de réflexion. Il est, à mon sens, heureux que nous puissions en débattre ce soir. Il s'agit de changer fondamentalement nos habitudes en matière de subventionnement à la culture. Tout d'abord, je constate que les grandes institutions culturelles de notre canton ne peuvent plus, aujourd'hui, dépendre uniquement d'une subvention communale. C'est tout simplement un processus qui est archaïque. Il s'agit d'un résidu d'esprit de clocher parfaitement obsolète et d'une époque heureusement révolue, où le professionnalisme des acteurs culturels n'était absolument pas reconnu.

Mesdames et Messieurs, concernant notre opéra, qui a les ambitions créatrices et artistiques du Grand Théâtre de Genève, il ne peut pas, il faut bien en être conscient, à terme, continuer de fonctionner sur cette base de subventionnement périmée. Il apparaît clairement que si le statu quo perdure, et, en ce sens, il y a urgence, l'avenir à court terme de cette institution est tout simplement gravement menacé. Le mode de subventionnement d'une aussi grande institution, je vous le signale, Mesdames et Messieurs, est absolument unique en Europe. Il est urgent, compte tenu de la répartition géographique des abonnés du Grand Théâtre – je le rappelle: 45% de la ville de Genève, 50% des communes du canton et 5% de la région – de modifier la clé de répartition et d'efforts financiers de soutien à ce projet. Cela est indispensable non seulement pour des raisons strictement et, finalement, basement matérielles et financières, mais aussi – et j'allais dire: surtout – pour créer une nouvelle dynamique, conférer une nouvelle identité à cette institution, provoquer un choc psychologique profondément culturel qui amène enfin un ancrage régional dans notre population.

En fait, Mesdames et Messieurs, le Grand Théâtre de Genève devrait être l'écho de toute une région, une forme de référence rassembleuse, s'il m'est permis de le dire, autour d'un projet d'opéra vivant – et j'insiste sur ce terme – pour

l'ensemble des habitants de cette région. Le temps est venu d'abattre toutes les cloisons et de favoriser l'émergence de dynamiques sans frontières, celles des communes, celles des cantons, celles des Etats, de favoriser l'«interculturalité» et la «pluriculturalité», dérangeantes et contemporaines.

C'est pourquoi je soutiens avec ardeur – et un certain désespoir, compte tenu de l'intérêt que cette salle accorde au très important débat que nous avons ce soir sur la politique culturelle future de cette ville – un projet d'émancipation de cette institution, et d'autres projets d'ailleurs concernant les musées, les orchestres symphoniques, les théâtres dramatiques, etc., car c'est la seule solution qui permette de continuer de faire vivre, à Genève, une culture riche de contradictions, exigeante et vivement créative, d'échapper à une déliquescence de la création, un encroûtement ou un empaillage inévitable de la culture, favorisant les rentes de situation, le népotisme, etc., avec des conséquences graves pour le renom de Genève, bien sûr, mais surtout pour la création artistique.

Excusez-moi de la longueur de mon intervention, mais, vous l'aurez compris, je m'exprime naturellement sur l'ensemble des motions qui nous sont, fort heureusement, proposées ce soir. Vous comprendrez également que, pour les raisons de décloisonnement fondamentales que j'ai évoquées plus haut, je m'opposerai absolument, si elles peuvent être discutées, aux propositions de passeport culturel et autres différenciations des tarifs pour les institutions culturelles et sportives. Cela m'apparaît en bonne logique comme une régression gravissime qui ira rapidement à l'encontre de toute émulation culturelle. Je reprendrai toutefois très rapidement la parole, si vous le permettez, sur la motion N° 375 concernant le Ballet du Grand Théâtre.

M. Pascal Holenweg (S). J'interviendrai comme les intervenants précédents sur l'ensemble des propositions, puisque la motion préjudicielle a cet avantage, déjà relevé, de les lier entre elles et de leur reconnaître un minimum de cohérence. Les propositions qui vous sont soumises s'inscrivent dans un contexte de crise; même si les derniers comptes tentent d'en atténuer le caractère apparent, structurellement, la crise est toujours là, et je ne doute pas que chacun, dans cette salle, en soit conscient, chacun et chaque force politique, que ce soit le Parti socialiste qui présente aujourd'hui des propositions ou les autres forces politiques. Pas plus que nos partis respectifs, nous ne prétendons détenir une réponse unique, parfaite et définitive à la crise du financement des institutions culturelles et à la crise de la répartition de ce financement entre les différents acteurs institutionnels de ce canton. Pour en débattre régulièrement hors de cette instance, nous savons bien que nos interrogations, nos craintes et même parfois nos propositions sont aussi les craintes, les interrogations et les propositions d'une bonne partie d'entre vous. Les propositions faites ici par des conseillers municipaux socia-

listes ou de l'Alliance de gauche ne sont pas forcément, exclusivement des propositions de gauche; un certain nombre d'entre elles prétendent même être des propositions de bon sens.

Dès lors qu'on tente de décrire la politique culturelle genevoise, Genève apparaît comme le lieu d'un certain nombre de paradoxes. Toutes collectivités publiques confondues, c'est-à-dire villes, communes et cantons additionnés, Genève est de tous les cantons suisses celui qui consacre le plus de ressources à la culture, du moins si l'on se tient à la définition que donnent des dépenses culturelles les statistiques fédérales. Pourtant, on chercherait en vain, dans la Constitution de la République, la moindre mention d'une obligation qui lui serait faite de consacrer à la culture, quelque définition qu'on en donne, les efforts nécessaires. La Constitution genevoise traite de presque tout, et de parfois rien. Elle traite des modalités des perquisitions policières – ce qui m'intéresse assez – des propriétés mobilières de la Banque cantonale – ce qui m'intéresse un peu moins – de l'élection des juges prud'hommes, de la chasse, de la climatisation, des décorations... Mais sur la culture, il n'y a rien ou presque, et presque pas un mot.

Institutionnellement, la République a laissé l'essentiel de la responsabilité de la politique culturelle à la commune, et ce domaine est, à vrai dire, pratiquement le seul où soit respecté le principe de subsidiarité et où la compétence municipale soit la compétence première. Or, la Ville de Genève est la capitale culturelle d'une région qui s'étend bien au-delà de nos limites municipales. Cette région a été constituée autour de la Ville et, culturellement, par la Ville, mais son importance aujourd'hui est totalement disproportionnée par rapport à son poids démographique et à ses moyens financiers. Pour autant, l'institution politique reste en retrait de cette réalité et ne prend pas en compte, structurellement, la dimension régionale de la politique culturelle genevoise que n'expriment que des accords spécifiques et des subventionnements particuliers. La Ville de Genève doit assumer seule, ou presque, l'essentiel de la charge financière de la politique culturelle de la région genevoise et la quasi-totalité de la charge financière des institutions culturelles les plus lourdes, à commencer par le Grand Théâtre. La charge financière de ces institutions culturelles obère les possibilités de soutien à la création culturelle non institutionnelle, alors que la capacité de création culturelle et artistique d'une collectivité se mesure aussi, pour ne pas dire surtout, à l'activité marginale, ce qui culturellement se fait hors de l'institution finissant toujours par l'irriguer et la renouveler.

L'absence de tout engagement collectif au sens d'un engagement coordonné de l'ensemble des collectivités publiques genevoises en faveur de la culture constitue plus qu'un oubli, c'est un refus de considérer un tel engagement comme une priorité, ce qui laisse constamment peser la menace d'un désengagement. C'est aussi pour parer à cette menace que nous faisons un certain nombre de propositions.

En outre, le discours tenu régulièrement sur les économies à réaliser, notamment dans le domaine de la culture, en reste le plus souvent à l'aspect comptable des choses et mesure mal le poids que peut avoir, pour la politique culturelle genevoise, le subventionnement des grosses institutions culturelles. La crise financière, qui est permanente, du financement culturel, par le fait même qu'elle fait assumer à la municipalité la charge des grandes institutions culturelles, laisse peu de marge à l'innovation culturelle, à l'inventivité culturelle et finit par transformer la politique culturelle de la Ville en une politique du patrimoine culturel, c'est-à-dire de la part la moins inventive de la politique culturelle.

Il nous faut bien enfin sortir de l'enchevêtrement de compétences qui caractérise l'absence de politique culturelle du Canton et des autres communes – un enchevêtrement de compétences qui finalement revient à laisser à une seule commune, à un seul acteur institutionnel, une charge que celle-ci n'a non seulement plus les moyens financiers d'assumer, mais qu'elle n'a pas à assumer seule. En effet, si la Ville de Genève représente encore 40% de la population du canton, elle ne représente plus qu'un quart de la population de la région; or les institutions culturelles sont des institutions régionales et j'aimerais bien qu'on m'explique pourquoi une commune qui représente 25% de la population de la région doit assumer 80% de la charge financière des institutions culturelles régionales.

Nous avons à répondre à une crise, qui est aussi une crise institutionnelle, et nous ne pouvons pas y répondre par un acte de confiance aveugle au Conseil administratif. Nous avons des propositions à faire et si nous ne les faisons pas, celles-ci ne pourront être remplacées par les négociations auxquelles les Verts nous invitent, des négociations qui se font dans le vide, et qui sont comme suspendues dans une discussion rhétorique, sans que la Ville se soit donné les moyens de peser sur ces négociations.

Nous ne voulons pas que la politique culturelle de la Ville de Genève se limite au soutien aux institutions existantes, nous voulons que ces institutions puissent compter sur d'autres sources de financement que la Ville de Genève. Et c'est parce que nous le voulons, et c'est parce que nous voulons en même temps une réforme du cadre général de subventionnement culturel et que cette réforme nous paraît urgente que nous vous faisons toute une série de propositions qu'il serait, pour vous-mêmes, dommage de refuser d'examiner. La Ville consacre le cinquième de son budget à la culture et, par cet effort, elle détermine toute la politique culturelle genevoise. Si l'effort de la Ville devient insupportable à la Ville même, toute la politique culturelle genevoise est menacée par le fait seul de la Ville. La réforme des conditions dans lesquelles se mène la politique culturelle genevoise est une réforme urgente à réaliser pour que nous puissions continuer à mener une politique. Refuser d'en discuter, fût-ce à travers des motions dont, sur le fond, vous contestez le bien-fondé, c'est refuser d'admettre que toute la poli-

tique culturelle genevoise est menacée quand les sources de financement reposent sur la seule Ville de Genève. C'est une politique à court terme, à courte vue que celle à laquelle on nous attelle ici.

Vous pouvez refuser aujourd'hui d'entrer en matière sur nos motions, vous pouvez même accepter la motion préjudicielle des Verts, mais les propositions que nous vous faisons, vous pouvez craindre qu'elles vous reviennent dans deux ou trois semaines, ou dans trois mois, parce qu'elles relèvent de la logique et d'un raisonnement fondé sur une crise à la fois institutionnelle et financière. Ne pas voir que cette crise nous met devant un certain nombre d'urgences, c'est ne pas voir les risques qu'il y a à refuser de réformer la politique culturelle genevoise. En refusant de la réformer, on met en péril les institutions que vous prétendez défendre et, en refusant de partager la charge de financement de ces grandes institutions, vous leur faites courir le plus grand risque.

Le président. Mesdames et Messieurs, je sens l'attention baisser un peu; si les orateurs pouvaient limiter leurs interventions, je pense que cela contribuerait à ranimer le débat.

M. Robert Pattaroni (DC). Je ferai trois remarques. Premièrement, nous le savons, quand on propose une nouveauté qui va dans le sens d'un certain progrès, il y a très souvent une réaction négative. Souvenons-nous de l'assurance maternité: pendant des dizaines d'années, on a pensé que c'était irréalisable, que l'économie ne pouvait pas assumer cela et que, finalement, il n'y avait pas de raison de vouloir aider les mères à avoir des enfants. Il a fallu alors, je n'ose pas dire, taper sur le clou, mais il a fallu revenir à la charge.

Deuxièmement, comme nous le savons, puisque nous allons voter et que nous avons lu ce texte en détail, la nouvelle Constitution fédérale prévoit dans un article que la culture est du ressort des cantons. Cela a peut-être un peu échappé lors d'une lecture rapide, mais c'est quand même ce qui est écrit dans la nouvelle Constitution.

Troisièmement, le risque, quand on veut commencer un travail de commission en séance plénière, comme l'a d'ailleurs très bien fait M. Soragni en termes de commencer un travail, c'est qu'il faut parfois aller plus loin, et on ne peut pas en quelques minutes faire le tour de la question. On pourrait dire, pour compléter l'intervention de M. Soragni, que, bien entendu, et je fais référence à mon premier point, si l'on demande au Canton: «Est-ce que vous pouvez financer?» il va répondre qu'il ne peut pas, et les communes diront aussi que ce n'est pas possible. Prenons, par exemple, une commune parmi d'autres: Carouge, qui, on le sait, a

des ressources financières élevées, qui essaie de ne pas dépasser les 40 centimes additionnels, c'est-à-dire qu'elle s'en tient à 39 centimes. Quand on lui demande: «Pouvez-vous aider le Théâtre de Carouge?» la réponse est: «Ce n'est pas possible.» Il est clair – l'histoire le montre et on pourrait donner des exemples majeurs – que, si on n'intervient pas d'une manière précise et forte, parfois en évoquant une certaine menace – c'est un mot délicat, mais je le dis – il ne se passe rien.

Lorsque le travail sera fait en commission, puisque, pour le moment, le Conseil administratif n'a pas eu le temps de le faire, il faudra évoquer ce problème de la capacité d'intervention financière des communes. Par exemple, des communes comme Cologny, Collonge-Bellerive ou d'autres, qui considèrent qu'il est tout à fait convenable que Genève ait un certain statut, et on partage ce point de vue, qu'on puisse offrir aux entreprises, aux étrangers des conditions de vie excellentes, un Grand Théâtre, une Comédie de grande qualité et j'en passe – je n'ose pas dire des meilleurs, bien entendu – doivent à un moment donné se rendre compte que cela a un prix. Il est intéressant de voir, par exemple, que les 27 millions dont il a été question, et que je ne mets pas en doute, correspondent aux 29 millions qu'actuellement nous recevons de l'ensemble des autres communes en raison de la redistribution des revenus, la fameuse péréquation.

Je pense alors qu'il ne faut pas s'en tenir, lors d'un débat en séance plénière, à une intervention qui semble résumer le tout d'une étude. Non, il faudra précisément aller plus loin concernant la possibilité que les communes aient d'intervenir; il faudra le leur dire, le mettre en évidence, le faire savoir publiquement et, à partir de là, on verra bien qui pourra prendre ses responsabilités.

M. Sami Kanaan (S). L'intervention des Verts est intéressante, et je pense qu'à un examen d'expert-comptable fédéral elle aurait peut-être eu une bonne note, mais je ne crois pas qu'il s'agit ici d'une expertise comptable, il s'agit de politique et de négociation.

Lorsque nous avons déposé nos motions, nous, les socialistes, nous n'avons pas choisi par hasard les grandes institutions culturelles. Nous avons examiné les différents secteurs d'activité de la Ville et essayé d'identifier ceux qui ont véritablement une dimension régionale. Pour le secteur social, c'est extrêmement simple, car l'activité de la Ville de Genève est d'importance communale et son bénéfice va directement à la population communale. Mais, dans ce cas, les Verts n'ont pas eu de scrupules pour le personnel ou pour la population de la Ville de Genève, en souhaitant un transfert tel quel du Service social à l'Etat, sans la moindre condition, sans la moindre restriction et immédiatement si possible. Tout à coup, les fameux calculs fournis par les Verts, très intéressants par ailleurs,

n'étaient pas présents ce jour-là. Il s'est passé la même chose pour les immeubles à encadrement infirmier. Le social, Mesdames et Messieurs, c'est une affaire de la Ville de Genève.

Quant à la politique sportive, il est vrai qu'une partie des installations sportives est au bénéfice de la région. Mais, en l'occurrence, proportionnellement, la répartition des charges est plus rationnelle, plus équitable et le volume global de celles-ci est de toute façon moindre par rapport à celui des grandes institutions culturelles. L'aménagement du territoire, évidemment, présente de nombreuses implications régionales, mais, là, c'est moins directement une affaire de ressources ou de transfert de ressources que dans les autres secteurs.

Dans la politique culturelle, il y a la culture de proximité, qui est fortement représentée dans notre budget, tant mieux, et nous ne souhaitons pas la remettre en question, que cela soit au niveau des bibliothèques de quartier ou de certaines fêtes, etc. Quant aux grandes institutions culturelles, elles profitent évidemment à la population de la Ville de Genève – et même largement – mais, comme le montrent les chiffres, de moins en moins, à moitié tout au plus, si on considère le Grand Théâtre comme un bon exemple. Des chiffres, on peut aussi en fournir – d'habitude ce sont les Verts qui les fournissent. Ces chiffres sont relatifs à la situation financière de la Ville de Genève, où on approche 2 milliards de dette et 90 millions de charges de la dette au budget. Le budget total de la culture est d'environ 140 millions tout compris, tandis que la péréquation ne nous rapporte même pas 40 millions. Est-il normal que la Ville de Genève doive assumer les deux tiers du budget de la culture?

Toujours à entendre les Verts, de toute façon, ni l'Etat ni les autres communes ne veulent assumer ce genre de choses. Quel est alors le sens de la proposition préjudicielle des Verts? En fait, il s'agit simplement de noyer le poisson, puisqu'ils disent eux-mêmes: «L'Etat ne veut pas négocier et les autres communes ne veulent pas négocier.» Si nous avons adopté une telle attitude dans le cadre du Théâtre de Carouge, nous n'en serions pas aujourd'hui au point où nous en sommes, c'est-à-dire à une démarche de renégociation et de répartition des charges, et nous n'en serions pas arrivés là si nous n'avions pas, à un moment donné, tapé sur la table et même menacé de supprimer totalement la subvention de la Ville de Genève.

Les pistes ne sont pas faciles et nous ne prétendons pas avoir la solution toute faite. Cependant, je rappelle, par exemple, que, dans la nouvelle Constitution fédérale, soumise au vote à la fin de cette semaine et qui, je l'espère, passera, il existe des dispositions, relativement timides, mais qui pourraient tout de même fournir une base à la Confédération pour intervenir dans ce domaine, ce qui avait été malheureusement refusé en votation populaire il y a quelques années.

Il ne faut donc pas dire que rien n'est possible, mais il ne faut pas croire non plus que l'on peut arriver à un résultat en disant gentiment, tous les cinq ans, que, éventuellement, on aimerait bien discuter de cela, puis en retournant à la maison parce qu'il y a eu une réponse négative. Je ne voudrais pas donner des leçons de négociation, mais, visiblement, il est nécessaire de rappeler aux Verts qu'il faut placer la barre haut pour arriver à un résultat, et c'est ce que nous voulons.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Après la dernière intervention de M. Kanaan, j'ai l'impression qu'il polarise un peu trop la situation par rapport à l'intervention des Verts. Je rappelle à M. Kanaan et à toutes les personnes qui se sont exprimées dans cette enceinte – et, en l'occurrence, je rejoins une problématique qui a été soulevée – que, en fin de compte, il s'agit de savoir comment le Conseil municipal doit se situer par rapport au prochain budget qui sera voté en décembre, et que cette affaire ne concerne pas un seul magistrat parce qu'il est responsable du département des affaires culturelles, mais concerne l'ensemble du Conseil municipal.

Je crois avoir entendu M. Pattaroni dire que, en fin de compte, les Verts étaient en train de défendre leur magistrat. Le contraire vous a été démontré, Monsieur Pattaroni, puisque l'intervention magistrale de M. Soragni, argumentée par une analyse assez pointue et non pas d'expert-comptable, une analyse politique du financement de la culture et, en particulier, de ce qu'elle représente, me permet de faire une intervention tout à fait actualisée. Il faut prendre plusieurs éléments en considération. Je vais parler du Grand Théâtre, puisque vous avez déposé des motions qui concernent non seulement le subventionnement du Grand Théâtre mais aussi celui de son ballet. Vous avez aussi parlé de la BPU, je vais donc en parler dans mon intervention, de même que je parlerai de la SECSA, puisque j'ai des informations toutes fraîches que vous n'avez pas. Enfin, je parlerai des résultats des comptes 1998 de la Ville et aussi du SIS, parce que tout cela est lié.

Mesdames et Messieurs, en partant de l'analyse que M. Soragni a faite, nous avons vu qu'il n'était pas question d'entrer en matière sur ces motions sans figer, en quelque sorte, des institutions culturelles, qui seraient des instruments performants, avec du personnel, mais qui ne pourraient pas fournir de prestations. Quant au Parti socialiste, pour notifier son intention d'avoir des aides extérieures, il n'aurait pas dû demander une coupe dans les postes correspondants aux postes 30, 31 et 36, mais il aurait dû proposer une modification par une augmentation de la rubrique 40. En effet, la procédure budgétaire est connue: nous avons des dépenses qui sont prévues dans ces lignes et si nous ne voulons pas qu'elles soient complètement payées par la Ville de Genève, plutôt que les couper, il faut mettre les recettes correspondantes dans le poste 40. Ce faisant, vous auriez une

réalité budgétaire qui consisterait à demander à l'extérieur des financements complémentaires sans attaquer le financement de ces institutions et leur fonctionnement.

Cela dit, j'aimerais revenir sur le Grand Théâtre, bien sûr, et toute la problématique qui est soulevée aujourd'hui. Vous pensez que celle-ci n'a été traitée ni par le Conseil administratif, ni par moi-même, puisque cela fait déjà sept ans que je suis chargé de ce dossier. Toutefois, à partir du moment où les autres collectivités publiques ne donnent pas de réponse positive, vous devez essayer de trouver d'autres solutions. Nous avons donc trouvé des solutions par rapport au Grand Théâtre, puisque l'Association des communes genevoises a toujours posé comme condition pour une entrée en matière sur un financement de pouvoir, à un moment donné, être représentée au conseil de la Fondation du Grand Théâtre. La Fondation Wilsdorf qui, elle aussi, a manifesté un intérêt par rapport au Grand Théâtre, nous a également parlé de cette possibilité. C'est en ces termes que, pour la prochaine législature, je compte bien intégrer dans le conseil de la Fondation du Grand Théâtre non seulement l'Association des communes genevoises, mais aussi la Fondation Wilsdorf. Cela nous amènera des financements importants, puisque la Fondation Wilsdorf parle d'un soutien beaucoup plus substantiel que celui dont je vous avais parlé lors des séances sur le budget. Je ne veux pas donner de chiffres, pour ne pas figer des tractations qui sont encore en cours, mais disons que nous avons déjà une ouverture. Evidemment, les représentants des partis politiques du Conseil municipal seront toujours dans le conseil de la Fondation.

Concernant la SECSA, vous le savez, nous avons eu beaucoup de débats, beaucoup d'ennuis à cause de décisions prises par M. Ramseyer, qui ont bloqué la situation et mis la Ville dans un grand embarras. En effet, nous avons perdu la possibilité d'équiper la SECSA avec 200 machines par la faute même d'une inertie administrative et politique, puisque le Conseil d'Etat, du temps de l'ancien gouvernement monocoloré, a signé un protocole d'accord avec la Romande des jeux pour que le Casino soit confié à cette dernière. Evidemment, il y a eu des résistances pour que la SECSA puisse arriver à trouver ces millions. Ce matin, j'ai reçu l'information que, pour 1997, nous recevrons 1,7 million sur les recettes des jeux. Normalement, nous devons avoir 6 millions, mais le Conseil d'Etat nous a privés de 4,3 millions. Pour l'année 2000, nous aurons au moins 2 millions. Nous avons donc déjà un financement supplémentaire.

J'abandonne maintenant le sujet du Grand Théâtre et je vous rappelle que, pour le budget municipal, les comptes 1998 affichent un déficit de 0,8%, parce que le déficit réel de 15 millions est en fait aggravé, car il fallait rattraper un arriéré d'amortissements. Mais, dans les prévisions, cela fait 6 millions et, si vous calculez sur un budget de 750 à 800 millions, cela fait 0,8%. Nous sommes dans une situation tout à fait nouvelle par rapport au moment où ces motions avaient été déposées.

J'aimerais vous parler du SIS. Nous voulons faire une fondation intercommunale et, comme dans toute tentative de changement, il y a de la résistance. Sachez que, actuellement, par rapport au calcul des prestations concernant les pompiers, la Ville de Genève paie 6 millions de trop par année. Si nous faisons une fondation intercommunale, nous allons pouvoir aussi récupérer une certaine somme. Cela pour autant qu'il y ait de la bonne volonté, qu'il n'y ait pas d'obstructions, ni dans les services municipaux, ni dans les services cantonaux ou autres. Si tout le monde se met d'accord, le SIS constitue aussi une piste pour récupérer des fonds. Cela fait donc déjà une dizaine de millions.

En ce qui regarde la BPU, puisque vous avez encore déposé une motion à son sujet, sachez que tous les partenaires dans cette affaire, excepté l'Université qui présente des résistances incroyables suite à la diminution de ses budgets, sont pratiquement d'accord pour aller vers la constitution d'une fondation de droit public. Dans ce cas, sans parler du fait que cette fondation reprendrait à son entière charge tous les frais de fonctionnement, nous avons également une possibilité d'agir pour obtenir une diminution des charges de la Ville de Genève dans ce domaine.

Je vous l'avais annoncé, cela fait déjà un peu plus d'une année que nous nous trouvons dans une sorte de balancier culturel qui est en train d'osciller. Il y a quatre ans, ce balancier a été poussé vers le Canton et vers les communes, avec ce message: «Ecoutez, participez, car on ne s'en sort pas.» Les chiffres de l'époque montraient bien que la Ville de Genève avait des déficits croissants. Or, avec l'aggravement des finances cantonales, quoique les comptes 1998 du Canton seront certainement, comme ceux de la Ville, exceptionnels, il y aura encore un déficit important, une dette énorme. Le Canton ne peut donc pas nous venir en aide, il nous l'a d'ailleurs signifié l'année dernière. Dans cette affaire, je vous l'avais dit il y a un an, le balancier culturel semble revenir vers la Ville.

Au vu de ce que je viens de vous annoncer, plutôt que précipiter des institutions culturelles vers une fermeture par des mesures qui les empêcheraient d'avoir les moyens de fonctionner, il faut que nous essayions, avec nos propres moyens, nos propres énergies de trouver, à un moment donné, les recettes supplémentaires dont je vous ai parlé, qui se situent entre 10 et 15 millions. Nous devons aussi nous tourner vers le fonctionnement de nos administrations, de nos services pour d'abord régler l'affaire par nos propres moyens.

Cela n'empêche pas qu'il faut toujours discuter, négocier, notamment par rapport à la différenciation des tarifs, qui fait l'objet d'autres motions. Il faut discuter pour montrer aux autres collectivités publiques que si on n'obtient pas gain de cause, on sera peut-être obligé d'utiliser des moyens rébarbatifs et compliqués. Imaginez ce que c'est que faire payer des billets à tarifs différenciés ou des abon-

nements à tarifs différenciés, pensez à tous les problèmes de contrôle qui en découleraient. Si on peut éviter cela, je vous avoue que, pour mon département, ce serait une épine en moins dans le pied, car je ne vois pas comment on va pouvoir faire les contrôles; cela serait très compliqué.

L'intervention de M. Soragni ne visait pas à défendre son magistrat – nous sommes amis depuis assez de temps pour n'avoir point besoin de la politique pour nous soutenir – mais elle vous démontre, Mesdames et Messieurs, que ces motions ne sont pas acceptables en l'état actuel. Le Parti socialiste a l'air de vouloir s'entêter sur des motions qu'il a déposées, il y a quatre à cinq mois, pour ne pas perdre la face, cela est son problème, mais, Mesdames et Messieurs, je vous propose de rejeter ces motions et de voter cette motion préjudicielle.

M. Antonio Soragni (Ve). Je dois dire que j'assiste, avec un certain amusement depuis le début du débat, à l'oubli des motions socialistes. Ces motions socialistes, je le rappelle, elles étaient précises, quantifiées, elles proposaient des chiffres, et il s'agit de discuter ces motions-là. Etrangement, dès que le débat s'est engagé, on a abandonné le côté quantitatif de ces motions pour revenir à un niveau plus général où, je le rappelle, nous sommes tous bien d'accord, Monsieur Holenweg, de constater que la Ville n'a peut-être plus les moyens de subvenir seule aux grandes institutions culturelles, mais c'est la méthode qui nous sépare. Faites donc quelque chose! Ce n'est pas en annonçant son suicide que les choses s'arrangeront, mais c'est pourtant ce que vous proposez: vous voulez dynamiter les institutions culturelles. Evidemment, lorsque les chiffres dérangent, on peut dire que c'est un discours d'expert-comptable. Finalement, cette remarque ne fait que démontrer l'impréparation avec laquelle vous avez élaboré ces motions, puisqu'elles sont totalement irréalistes.

J'ai entendu que certains d'entre vous voudraient renvoyer ces motions en commission, surtout le Parti démocrate-chrétien, ce qui ne m'étonne pas, puisque, finalement, nous sommes en période électorale et tout ce qui pourrait faire recette doit évidemment intéresser le Parti démocrate-chrétien. Mais qu'attendez-vous d'un travail en commission, sinon que les chiffres que je vous ai donnés soient répétés et qu'ils montrent que ces motions sont impraticables, sinon d'auditionner encore une fois M^{me} Brunschwig Graf, M. Hiltbold, qui vous répondront quoi? Exactement ce qu'ils nous ont dit il y a deux mois, c'est-à-dire que, dans l'état actuel des choses, ni l'Etat ni les communes ne sont en mesure de reprendre un financement quelconque.

M. Daniel Sormanni (S). Cela veut-il dire ne rien faire?

M. Antonio Soragni. Non, Monsieur Sormanni, il faut évidemment continuer les négociations, et je crois que ce qu'a fait le Conseil administratif a été négocié. Ceux qui sont à la commission des beaux-arts ont entendu M^{me} Brunschwig Graf annoncer que, effectivement, des négociations avaient été engagées et qu'elles étaient à bout touchant sur une nouvelle répartition du financement de l'OSR et du Grand Théâtre. Ceux qui sont à la commission des beaux-arts le savent et ils savent très bien que ces négociations ont capoté à cause des résultats catastrophiques des derniers comptes et des résultats issus de la table ronde au niveau cantonal.

Ce n'est donc pas que rien ne se fait; il faut continuer à négocier, mais il faut aussi laisser travailler et négocier ceux qui ont la compétence de négocier, c'est-à-dire les membres de l'exécutif.

M. Pierre-Charles George (R). Je suis effaré de voir qu'à chaque fin de législation on s'en prend à la culture: au Grand Théâtre, à la Fondation d'art dramatique (FAD), aux musées; mais, le reste, on n'en parle pas. Le prochain Conseil municipal devra peut-être entamer d'autres discussions que celle sur la culture; je pense aux doublons avec l'Etat, aux écoles, où notre département n'a vraiment pas grand-chose à dire, au social, où on devrait arriver à une entente avec l'Etat et aussi – ce qui ne fera pas plaisir à M. Hediger – à la police municipale, qu'on devrait éliminer très rapidement et transférer à l'Etat. Le SIS est une fondation, et je crois que c'est un bien.

Il faudrait aussi que le Conseil administratif s'attelle à une nouvelle tâche, celle de réévaluer la fortune de la Ville de Genève, car je vous assure que les immeubles de tout le patrimoine de la Ville sont sous-évalués et qu'il faudrait les réévaluer afin d'avoir des comptes plus nets et plus dynamiques.

Si on veut attaquer tout le temps la culture, pourquoi alors ne pas liquider le Grütli et Saint-Gervais, qui représentent une culture alternative. J'ai appris, l'autre jour, que le Conseil administratif subventionnait le Village alternatif, qui nous a soutiré un chèque rose aujourd'hui, alors que ce même Conseil refuse 50 000 francs au Salon du livre. En l'occurrence, il faudrait mettre un certain ordre, et le futur Conseil municipal et le Conseil administratif, qui sera nommé dans quelque temps – s'il y en a un de nommé – devront s'attaquer à la loi sur l'administration des communes genevoises et, surtout, aux articles qui concernent la Ville de Genève.

Voilà ce que je voulais dire concernant la culture. Je trouve scandaleux – et je pèse mes mots – qu'on attaque toujours le Grand Théâtre et les musées. Les musées... (*Remarque de M^{me} Olivier.*) Mais, Madame Olivier, c'est vous qui faites tout le temps la même comédie.

Le président. Monsieur George, adressez-vous à la présidence.

M. Pierre-Charles George. M^{me} Olivier se fout de moi, je n'admets pas cela! Monsieur le président, j'en ai terminé, vous pouvez laisser parler M^{me} Olivier, on connaît ce qu'elle va nous dire.

M. Roger Deneys (S). C'est vrai que, dans ce débat, la démonstration des Verts est assez intéressante, mais, malheureusement, elle ne correspond pas tout à fait à la réalité. D'une part, les motions socialistes ne visent pas à supprimer un financement, mais à trouver un autre financement, à élargir le financement. D'autre part, M. Soragni a mentionné la commission des beaux-arts, dans laquelle je me trouve, et c'est vrai que, si on mène les mêmes auditions lors de la prochaine législature, elles ne seront pas très intéressantes. Mais elles ne sont pas très intéressantes justement parce que nous n'avons pas de mandat financier. Tout ce que M. Vaissade a obtenu durant ces nombreuses années de négociation, il l'a répété à maintes reprises, c'est la charité, ce n'est pas un financement partagé, c'est la charité de l'Association des communes et c'est la charité peut-être de financements privés. Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle répartition des charges, et c'est bien cela le problème.

Si nous ne donnons pas un mandat clair, nous renverrons peut-être en commission, parce que, effectivement, comme l'a dit M. Kanaan, nous n'avons pas des réponses parfaites, nous ne sommes pas des surhommes, mais nous pouvons au moins étudier en commission comment diminuer le financement du Grand Théâtre à moyen terme et comment trouver ces autres financements. Si nous n'étudions rien, nous enterrons le problème. D'ailleurs, la résolution des Verts enterre complètement le problème et on va se retrouver dans quelques années exactement au même point, avec une situation financière de la Ville qui ne sera peut-être pas comme elle est, prétendument meilleure aujourd'hui, et nous nous retrouverons dans une situation encore plus catastrophique.

M. Pierre-Charles George (R). Je demande l'appel nominal.

Le président. Etes-vous suivi par quatre conseillers municipaux? Non, vous n'êtes pas suivi. L'appel nominal n'aura donc pas lieu.

Nous devons d'abord voter la proposition de M. Lyon, qui vise à renvoyer en commission la motion préjudicielle, ce qui ôterait, naturellement, sa préjudi-

ciabilité à ladite motion. En d'autres termes, si le renvoi à la commission des beaux-arts de la motion est accepté, cela veut dire, *ipso facto*, que nous devons, dans tous les cas, prendre tous les points de l'ordre du jour concernés par cette motion.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des beaux-arts est refusé par 44 non contre 28 oui (1 abstention).

Mise aux voix, la motion préjudicielle est refusée par 39 non contre 35 oui.

Le président. La motion préjudicielle étant refusée, nous allons traiter la motion N° 374 de MM. Pascal Holenweg et Guy Valance: «Du Grand Théâtre municipal à l'Opéra régional». Monsieur Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Comme, sur le fond, l'essentiel de ce qu'on pouvait dire d'intelligent, et même un peu plus, a été dit dans le débat précédent, on va pouvoir résumer au maximum. Je vous suggère de renvoyer cette motion à la commission des beaux-arts, voire, si vous le souhaitez, aussi à la commission des finances, afin que l'étude du partage du financement du Grand Théâtre se fasse sur la base de propositions chiffrées et non plus sur la seule base d'intentions rhétoriques.

M. Guy Valance (AdG). Compte tenu de l'ensemble des arguments qui ont été donnés et également des arguments tout à fait pertinents fournis par les tenants de la motion préjudicielle, je répète la nécessité absolue, concernant notamment le Grand Théâtre, de renvoyer la motion N° 374 à la commission des beaux-arts pour qu'elle fasse une étude approfondie de ce mode de subventionnement.

Je profite d'avoir la parole pour dire que, effectivement, à la commission des beaux-arts, toute une série d'études ont été menées sur la nécessaire nouvelle clé de répartition, que, par exemple, M^{me} Brunschwig Graf et d'autres, dont M. Hiltbold, nous ont finalement opposé une fin de non-recevoir, mais qu'il faut s'activer, continuer de poser le problème, parce qu'il en va tout simplement, Mesdames et Messieurs, de l'existence de ces institutions. Il est fondamental qu'une réflexion approfondie puisse avoir lieu à la commission des beaux-arts – je n'y serai plus. C'est pourquoi je rejoins M. Holenweg et vous invite à renvoyer cette proposition à la commission des beaux-arts.

Préconsultation

M. André Kaplun (L). Je serai fort bref, parce que beaucoup de choses ont déjà été dites et je ne vais surtout pas répéter les arguments qui ont déjà été exposés dans cette salle; aussi ferai-je simplement une seule remarque. Si on suit le texte de cette motion N° 374, on s'aperçoit qu'on nous propose, sur trois ans, de retrancher 6 millions sur la subvention qui est actuellement versée par la Ville de Genève au Grand Théâtre, soit entre 10 et 11 millions.

En d'autres termes, Monsieur le président, cette motion devrait tout bonnement nous inviter à voter la mort pure et simple du Grand Théâtre. Je sais que l'on devra respecter les invites de la motion, mais je crois que ceux qui voteront oui à cette motion N° 374 doivent avoir le courage de dire qu'ils votent pour la mort du Grand Théâtre.

M. Bernard Paillard (AdG). La mort du Grand Théâtre n'est sûrement pas ce que nous voulons, et je ne retire rien à ce que je disais lors du vote du dernier budget, mais j'aimerais rappeler ce que je disais tout à l'heure, à savoir que l'état se desserre légèrement et qu'on peut donc envisager un peu différemment l'avenir du Grand Théâtre, qui me semble être un peu moins précaire que ce que j'avais pu penser en décembre.

J'aimerais encore ajouter que, par rapport à ce que vient de dire M. Vaissade, il y a deux éléments nouveaux qui méritent un examen à la commission des beaux-arts. Cela concerne cette motion uniquement. Le premier élément, c'est que l'Association des communes se propose de verser des montants réguliers et importants au Grand Théâtre, fait nouveau et intéressant s'il en est. Il faut voir quelle contrepartie notre collectivité publique est prête à mettre par rapport à cette proposition.

Le deuxième fait nouveau, c'est l'attitude nouvelle de la Fondation Wilsdorf, qui, jusqu'ici, menait, dans l'ombre, des tractations relativement désagréables. Tout à coup, cette fondation change d'attitude et propose, d'une part, d'augmenter son soutien au Grand Théâtre; d'autre part, elle demande également une contre-prestation qui me semble raisonnable. Je crois qu'on tient là de véritables pistes à la fois nouvelles et encourageantes pour le Grand Théâtre, des solutions réalistes et concrètes qui méritent que cela soit étudié tout à fait sérieusement à la commission des beaux-arts.

M. Roger Deneys (S). En tant que socialiste, je voterai en faveur de cette motion, mais, en tant que socialiste, je peux aussi vous dire que je suis un grand

amateur d'opéra et un grand amateur du Grand Théâtre. Je pense que le Grand Théâtre va conserver son rôle important dans la culture régionale, justement parce que nous déposons ces motions. L'objectif numéro un est d'élargir le financement du Grand Théâtre, donc de ne pas simplement compter sur une fondation privée et sur la Ville, parce que l'embellie financière de la Ville ne va pas durer. Il faut élargir le financement, et le seul moyen pour y arriver consiste à se donner des objectifs clairs. Les 6 millions retranchés de notre subvention, nous les trouverons ailleurs, parce qu'il s'agit du Grand Théâtre.

Le président. Comme les motionnaires l'ont demandé, nous votons en même temps la prise en considération et le renvoi à la commission des beaux-arts.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des beaux-arts sont refusés par 31 non contre 25 oui.

4. Motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Isabelle Brunier, Christiane Olivier, MM. Olivier Coste, Roger Deneys, Jean-Louis Fazio, René Grand, Philip Grant, Pascal Holenweg, Roman Juon, Sami Kanaan, Albert Knechtli, Michel Mermillod, Daniel Pilly, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni, Manuel Tornare et Marco Ziegler: «Pour une meilleure répartition des charges du Grand Théâtre» (M-379)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la nécessité de parvenir à une répartition plus équitable des charges et recettes entre collectivités publiques avec une meilleure adéquation entre compétences et charges;
- l'importance d'aboutir à une véritable solidarité fiscale entre les différents groupes de contribuables;
- le volume considérable de charges incombant à la Ville de Genève pour le financement de prestations profitant à toute l'agglomération, voire la région, en particulier dans le domaine culturel;

¹ Annoncée, 2691.

- le fait que les revenus fiscaux obtenus par la Ville de Genève dans le cadre de la péréquation fiscale sont très largement inférieurs aux charges susmentionnées;
- le fait que les contributions extérieures au financement du Grand Théâtre sont faibles en regard de l'apport de la Ville de Genève;
- le fait que le rayonnement du Grand Théâtre dépasse largement le cadre de la ville de Genève et que près de la moitié de ses visiteurs proviennent d'autres communes ou de la région voisine;
- le fait que les négociations sur une nouvelle répartition des charges entre collectivités publiques avancent très lentement, en particulier dans le domaine culturel,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entamer dès que possible des négociations avec les autres collectivités publiques, en particulier genevoises, mais aussi avec les acteurs régionaux et la Confédération, afin d'aboutir à une nouvelle répartition des charges pour le Grand Théâtre avec les objectifs suivants:

- l'objectif est de réduire de 25% en quatre ans (budget 2003) l'engagement actuel total (salaires et subventions) de la Ville de Genève au Grand Théâtre avec un premier désengagement de 5% en un an (budget 2000) et de 10% à nouveau en deux ans (budget 2001);
- le Grand Théâtre serait alors réorganisé afin de permettre aux représentants des autres contributeurs de siéger avec un poids proportionnel à leur apport dans les organes dirigeants;
- le tarif indigène préférentiel normalement prévu dès l'an 2000 serait alors supprimé;
- une approche basée sur l'accord intervenu entre la Ville de Zurich et le Canton de Zurich peut être envisagée;
- en cas d'échec ou de retard, le Conseil administratif présentera au Conseil municipal un plan de redimensionnement du Grand Théâtre afin d'arriver aux mêmes chiffres que ceux qui sont énoncés ci-dessus et dans les mêmes délais;
- dans tous les cas de figure, les droits du personnel seront préservés et les représentants du personnel associés aux négociations ainsi qu'à la mise au point des propositions.

M. Sami Kanaan (S). Sur le fond, l'essentiel a été dit. Je relève tout de même, et ceci est l'aspect positif de notre discussion d'aujourd'hui, qu'apparemment en tout cas tous les groupes sont d'accord sur le fait qu'il faut réviser le système actuel. Nos divergences porteraient sur la stratégie et la manière.

Motion: meilleure répartition des charges du Grand Théâtre

Je rappelle aussi, et c'est important par rapport à nos procédures de décision, que nous ne votons pas aujourd'hui une suppression de 25% de la subvention du Grand Théâtre pour le budget 2003, ni des étapes intermédiaires; nous ne les votons pas de manière définitive aujourd'hui. Nous votons aujourd'hui l'entrée en matière sur un texte qui proposerait un mandat de négociation. Comme nous ne prétendons pas détenir nécessairement la meilleure possibilité pour un mandat de négociation, nous faisons ce qu'on fait toujours au Conseil municipal, nous renvoyons en commission pour améliorer un texte, car nous n'avons pas la prétention d'avoir les seules solutions possibles.

Néanmoins, l'objectif pratique par rapport à nos prises de décision consiste à trouver ensemble des solutions. Dès lors, les discussions chiffrées en commission et les données fournies auparavant par M. Soragni prendront toute leur valeur, en particulier pour définir quel est le meilleur mandat, étant entendu, évidemment, que, si dès le départ nous nous montrons trop conciliants, nous n'arriverons nulle part. C'est pour cela que nous maintenons ce texte socialiste, dans la mesure où nous sommes convaincus qu'il faut commencer à placer la barre assez haut avant, éventuellement, de la descendre. Le Théâtre de Carouge en est un excellent exemple. Par conséquent, nous vous invitons à entrer en matière sur cette motion. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, il ne s'agit pas, en premier lieu, d'un débat de politique culturelle, mais d'un débat de politique institutionnelle et budgétaire à moyen et long terme et c'est pourquoi nous préférierions de loin que cet objet soit traité à la commission des finances.

Préconsultation

M. André Kaplun (L). Cette motion N° 379 propose de réduire le budget alloué au Grand Théâtre de 25% en quatre ans, et 25%, en gros, cela représente une diminution de 7,5 millions. Ces 7,5 millions devraient être trouvés hypothétiquement dans la poche de certains investisseurs ou d'autres sponsors qui ne sont pas disponibles à l'heure actuelle. Pour les mêmes raisons que j'ai exposées tout à l'heure, je considère qu'il s'agit tout simplement d'un arrêt de mort déguisé du Grand Théâtre, qui repose sur quelque chose de totalement hypothétique. Pour cette raison, j'inviterai le Conseil municipal, et mon groupe en particulier, à voter non à cette motion.

M. Antonio Soragni (Ve). J'attire quand même votre attention sur le fait que nous allons voter la motion N° 379, et il me semble que M. Kanaan est en train de nous proposer une autre motion. Alors, lorsqu'un groupe politique dépose une motion pour un débat en séance plénière, c'est sur cette motion-là que nous

devons nous prononcer. Nous avons montré pourquoi cette motion-là est impraticable, qu'elle ne signifie rien, qu'elle est incohérente, qu'elle a été préparée dans la précipitation d'un débat budgétaire et qu'elle a donc perdu toute raison d'être.

Je crois que le courage, Monsieur Kanaan, serait de retirer la motion N° 379 et non pas de nous dire que nous n'allons pas voter celle-ci, mais une autre, qui donnerait le mandat à la commission de préparer une négociation. C'est totalement absurde, vous faites là un travail de conseiller municipal qui n'est pas sérieux, et j'appelle tout le monde à s'opposer à cette motion.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des finances sont refusés par 35 non contre 20 oui (1 abstention).

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions.

orales:

M. Pascal Holenweg (S). Comme chacun ici regarde les informations à la télévision, chacun ici s'apprête à voir très prochainement arriver à Genève, comme dans toutes les autres villes d'Europe occidentale, quelques centaines, puis quelques milliers et peut-être un peu plus de réfugiés kosovars. La dernière fois que cela s'est produit, il y a quelques mois, la Ville de Genève, le Canton, les services publics dans leur ensemble ont été totalement débordés. On s'est retrouvé avec des réfugiés jetés à la rue, ne pouvant être hébergés, passant leur nuit dehors. Alors ma question est la suivante, elle devrait s'adresser à M. Hedi-

ger, mais elle s'adresse en fait au Conseil administratif. Le Conseil d'Etat a-t-il pris contact avec la Ville de Genève pour que les institutions, que les lieux dont la Ville de Genève dispose soient mis à disposition dans le cas d'un éventuel afflux de réfugiés? C'est la première question.

La deuxième question est la suivante: le Conseil d'Etat a sollicité la Ville de Genève en tant que l'une des instances publiques...

Le président. La question, Monsieur Holenweg.

M. Pascal Holenweg. J'aimerais savoir quelle réponse la Ville de Genève a donné à la sollicitation du Conseil d'Etat, suite à un article paru dans la *Feuille d'avis officielle*, le 12 mars, sur les capacités de la Ville de Genève en matière d'hébergement d'urgence de requérants d'asile en cas d'afflux supplémentaire.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. J'aimerais d'abord souligner que la Ville de Genève n'a jamais été en retard par rapport au problème des réfugiés. Je vous rappelle qu'en particulier l'Hôtel de l'Union, à la rue de la Servette, a été mis à disposition, il y a quelques années, de l'Hospice général pour permettre à celui-ci d'accueillir un certain nombre de réfugiés et que la Ville de Genève a toujours été présente pour appuyer les actions des associations qui se battent sur le terrain.

J'ai eu personnellement un contact avec M. Robert Ducret, qui est le président de l'Agecas. Précisément, par rapport au problème que vous évoquez, des discussions sont en cours, une concertation devra avoir lieu entre la Ville de Genève et l'Etat. Mais je tiens à vous rassurer. Nous faisons notre travail, nous nous préoccupons de cette situation. Comme à son habitude, la Ville de Genève ne sera pas en retard par rapport au problème que vous avez soulevé ce soir.

Le président. A ce sujet, à la séance du bureau, M. Hediger nous a dit qu'il ferait vraisemblablement une déclaration lors de l'une de nos séances.

M. André Kaplun (L). Ma question s'adresse à M. Vaissade. J'ai vu une brochure éditée par la Conservation du patrimoine architectural, intitulée: «Eviden, rénover, restaurer et réhabiliter», qui a été tirée, d'après ce que j'ai pu comprendre, à 600 exemplaires, en janvier 1999. Je voudrais savoir quel est le coût global de cette brochure, coût induit compris.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Effectivement, cette brochure a été éditée par la Conservation du patrimoine architectural. D'ailleurs, cette brochure a un aspect pédagogique et didactique par rapport à l'ensemble de la problématique de la conservation du patrimoine et elle est excellente.

Quant aux chiffres demandés, je me renseignerai auprès de mes services et je les communiquerai au Conseil municipal; je ne les ai pas sous la main maintenant.

M. Bernard Lescaze (R). Cela concerne la villa Dutoit où la Maison de quartier du Petit-Saconnex à ses activités. L'assemblée générale va se tenir à la fin du mois d'avril et une lettre à tous les membres de l'association – dont notre ancienne collègue M^{me} Alexandra Gobet Winiger – nous apprend que la présidente, surchargée, va démissionner et que le fonctionnement jusqu'alors entièrement bénévole de cette maison risque de s'interrompre.

J'aimerais savoir, puisque la maison appartient à la Ville de Genève, si le Conseil administratif et, en l'occurrence, M. Rossetti, a prévu un avenir pour cette maison de quartier dont les activités, notamment dans le secteur de la coopération internationale, sont très fructueuses pour tout le monde.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. J'ai eu, ces derniers mois, un certain nombre d'entretiens avec M^{me} Regad qui, effectivement, a posé la question de la suite des activités de la maison Dutoit. Une réflexion est en cours au sein de mon département. Je crois que l'avenir, tel qu'il est souhaité par M^{me} Regad, passera par une augmentation de la subvention au niveau du budget 1999. Vous comprendrez que, dans ces conditions, je laisse le soin à mon successeur de régler cette question, tout en étant prêt, bien sûr, à donner mon opinion à celui qui me succédera.

L'affaire n'est pas simple, compte tenu de la situation financière dans laquelle nous nous trouvons. Les activités de la maison Dutoit sont importantes. Elles vont exactement d'ailleurs dans le sens souhaité par le Conseil fédéral en matière d'intégration, et je souhaite qu'on trouve une formule permettant à la maison Dutoit de poursuivre ses activités selon son fonctionnement actuel, car le travail qui s'y fait est excellent et ravira d'ailleurs tous ceux qui s'intéressent au sort des étrangers accueillis dans notre ville et qui doivent conserver quelque part des racines.

M. Roberto Broggin (Ve). Ma question concerne le chantier de la place du Rhône. Ce Conseil a voté un crédit afin de refaire cette place, qui le méritait bien.

Cette place se trouve au débouché de l'artère cycliste qu'est le pont des Bergues, réservé aux piétons et aux cyclistes, et l'importance du chantier empêche maintenant les cyclistes de cheminer normalement. Je demande alors qu'on empiète un peu sur les voies automobiles. Est-ce que cela serait possible, afin de garantir la sécurité des cyclistes et des piétons, qui n'est actuellement pas assurée? J'estime que tous les usagers de la route doivent sacrifier un petit bout de leur chaussée pour qu'il y ait un bon partage.

Peut-on répondre à ma question? Va-t-on permettre aux cyclistes de circuler à cet endroit? Si ce n'est pas le cas, je demande instamment au Conseil administratif qu'il regarde avec la direction du chantier afin de pallier cette carence.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

Séance levée à 18 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3742
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3742
3. Motion de MM. Pascal Holenweg et Guy Valance: «Du Grand Théâtre municipal à l'Opéra régional» (M-374)	3742
– Motion préjudicielle aux motions N ^{os} 374, 378, 379 et 380 des Verts (M ^{mes} Hélène Cretignier, Michèle Künzler, MM. Roberto Broggin, Georges Breguet, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Antonio Soragni): «Les institutions culturelles doivent être financées par les collectivités publiques locales, cantonales et régionales» (M-395)	3743
4. Motion de M ^{mes} Nicole Bobillier, Isabelle Brunier, Christiane Olivier, MM. Olivier Coste, Roger Deneys, Jean-Louis Fazio, René Grand, Philip Grant, Pascal Holenweg, Roman Juon, Sami Kanaan, Albert Knechtli, Michel Mermillod, Daniel Pilly, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni, Manuel Tornare et Marco Ziegler: «Pour une meilleure répartition des charges du Grand Théâtre» (M-379)	3773
5. Propositions des conseillers municipaux	3776
6. Interpellations	3776
7. Questions	3776

La mémorialiste:
Marguerite Conus